



**Réponse de Elisabeth MARGUE, Ministre de la Justice, à la question parlementaire n°1032 du  
18 juillet 2024 de l'honorable Député Dan BIANCALANA**

Dans l'introduction de la question parlementaire, il est fait référence à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales qui existait en France. Il y a lieu de relever que cet Observatoire a été dissous en 2020, ensemble avec l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice. Ses missions ont été en partie reprises par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

En ce qui concerne la collecte de statistiques, l'honorable Député a observé à juste titre qu'un ensemble de données sur la délinquance est déjà recueilli, bien que de manière dispersée. A titre d'exemple, on peut citer les statistiques judiciaires et pénitentiaires qui sont recueillies par le ministère de la Justice, les statistiques policières collectées par le ministère des Affaires intérieures, les statistiques sur la délinquance routière recueillies par le ministère de la Mobilité et des Travaux publics ainsi que les statistiques en matière de violence domestique recueillies par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité.

On peut en outre mentionner le projet de *Datawarehouse* sur lequel le Service informatique de la Justice travaille dans le cadre du programme « Paperless Justice » et dont la première phase, le *Proof of concept*, s'est achevée fin juin 2024. Le *Datawarehouse* a pour but de permettre l'accès aux données des juridictions judiciaires en garantissant une protection et sécurité des données maximale et en permettant une analyse de la qualité des données pour pouvoir établir des statistiques qualitatives. Le projet a été présenté aux membres de la Commission de la Justice lors de la réunion du 20 juin 2024 lors de la présentation du « Paperless Justice ».

La mise en place d'un observatoire central, nécessiterait de doter ce dernier de criminologues et de sociologues qualifiés. Par ailleurs, il faudrait s'assurer que le traitement des dossiers pénaux par cet observatoire respecte scrupuleusement les règles en matière de protection des données personnelles. Il s'agit dès lors d'un projet de grande envergure. Un tel projet n'est à l'heure actuelle ni à l'étude, ni entamé.

Luxembourg, le 22 août 2024.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue